



4

Bulletin d'adhésion 2024 | membre individuel

Nom : Prénom :

Profession :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél. : Email :

J'adhère à l'association les Promenades Urbaines pour l'année civile 2024.

Catégories de membre

- Actif : 30 €
- Étudiant, chômeur, bénéficiaire des minima sociaux : 20 €
- Donateur : plus de 30€

Paiement

- Par chèque bancaire à l'ordre de l'association les Promenades Urbaines d'un montant de €

**à envoyer accompagné du présent bulletin à :
Association Les Promenades Urbaines, 112, rue Lamarck, 75018 Paris.**

- Par virement bancaire de €

Titulaire : Association Les Promenades Urbaines
Domiciliation : Crédit coopératif Paris Nation
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0116 7609 585

**indiquer en motif du virement : Nom Prénom - adhésion 2024
envoyer le présent bulletin par courriel à : promenades@promenades-urbaines.com ou par courrier**

Fait à : Signature :

Le :



Pourquoi adhérer à l'association Les Promenades Urbaines ?

Devenir membre individuel de l'association Les Promenades urbaines permet de :

- ✓ *participer directement ou via un pouvoir aux décisions et aux délibérations de l'assemblée générale annuelle,*
- ✓ *être informé des activités de l'association et de ses membres institutionnels,*
- ✓ *prendre part et apporter sa contribution aux réflexions conduites par l'association.*

Pour les conférenciers, travailleurs indépendants et artistes, l'association Les Promenades urbaines offre en outre :

- ✓ *Une plateforme de réflexion et d'actions dans les secteurs de la pédagogie et de la lecture de la ville, du tourisme urbain,*
- ✓ *Un accès à des projets mis en œuvre par l'association ou par ses membres,*
- ✓ *La possibilité de soumettre des projets en vue de leur acceptation par l'association et le cas échéant de leur financement,*
- ✓ *Une visibilité soutenue au travers d'actions de communication et d'événements organisés par l'association.*